

Le conseil municipal de Saint Martin Valmeroux s'est réuni le 22 juin avec un ordre du jour qui principalement visait à arrêter des projets d'avenir.

L'aménagement du centre bourg :

Alors que les travaux de réseaux humides viennent de se terminer dans la rue des Gantiers, le conseil municipal a arrêté les principes d'aménagement de surfaces. Cette décision a été prise après concertation avec les habitants réunis dans une commission extra-communale. En l'état de la configuration des lieux la mise en place souhaitée en double sens n'est pas apparue possible aux élus. Des discussions se poursuivront avec les propriétaires riverains dont le conseil municipal sera informé. Ainsi le projet prévoit la mise en place d'un sens unique descendant, la création de places de parkings supplémentaires en bas de la rue et la limitation de vitesse à 20 km maximum.

Des projets de logements à la location :

Le projet municipal vise à compléter la faible offre privée de logements par la mise à disposition de logements communaux. Il ne s'agit pas de se substituer à elle.

C'est ainsi qu'il a été décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour choisir un architecte. Là où le lauréat aura pour mission de conduire le projet de rénovation des logements de la rue de Monjoly ainsi que ceux de l'école Nelson Mandela.

La municipalité a par ailleurs sollicité Cantal Habitat pour la réalisation de logements dans le bâtiment de l'ancienne mairie.

Le plan de gestion de crise en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable :

Des recherches de fuites ont été réalisées récemment sur le réseau du secteur du Mont Roupeyroux et les travaux nécessaires seront réalisés avant le début du mois de Juillet.

Les personnels communaux seront mis sous astreinte durant les mois de juillet et d'août et des permanences d'élus seront mises en place. L'objectif recherché est la réactivité de la réponse en cas de difficulté d'approvisionnement et la mise en place d'une communication fluide avec les habitants concernés. Un numéro d'appel dédié est mis en place : 06 48 96 02 25

La piscine va bientôt ouvrir : les mesures ont été prises pour une ouverture le 1<sup>er</sup> juillet et des travaux de rénovation en cours vont s'achever.

Enfin en adoptant la charte d'engagement pour une restauration collective sans produits issus des accords de libre-échanges notamment concernant des produits phytosanitaires interdits en Europe le conseil municipal a apporté son soutien à l'agriculture locale et veillera à orienter vers les productions locales ses achats pour la cantine scolaire et la Marpa.